

Discours de la société populaire de la section de Mutius-Scévola (Paris) qui félicite la Convention sur ses glorieux travaux et proteste son entière adhésion au gouvernement révolutionnaire, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

# Citer ce document / Cite this document :

Discours de la société populaire de la section de Mutius-Scévola (Paris) qui félicite la Convention sur ses glorieux travaux et proteste son entière adhésion au gouvernement révolutionnaire, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 36-37;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1968\_num\_87\_1\_20177\_t1\_0036\_0000\_11

Fichier pdf généré le 23/01/2023



ARCHIVES PARLEMENTAIRES - CONVENTION NATIONALE

principes de républicanisme qu'ils ne connurent jamais; nous ne comptons pas avec la patrie quand elle est en péril; les hommes libres, et qui sentent le prix de la liberté, doivent tout lui sacrifier; c'est d'après ces principes, Citoyens représentans, que nous nous conduisons et que nous nous conduirons toujours; nous ne parlons pas beaucoup, nous agissons, nous exécutons vos décrets avec ponctualité, parce qu'ils consolident le bonheur du peuple et qu'ils affermissent la liberté publique.

Représentans fidèles à la cause du peuple, restez constamment sur le sommet de la Montagne, et là environné de la confiance publique dirigez la vengeance nationale contre les conspirateurs, contre les traîtres sous quelque masque qu'ils se présentent, frappez les tous indistinctement, et que la nation entière purgée de ses ennemis, heureuse par votre courage n'ait plus qu'à transmettre vos noms à la postérité, en s'écriant dans ses transports d'allégresse et de reconnaissance: Vive la République! Vive la Montagne! (1).

# 64

La section du Temple et la société populaire des sans-culottes séante rue de Vendôme, réunies, viennent féliciter les représentans du peuple d'avoir sauvé encore une fois la République, elles assurent que lorsqu'elles apprirent que de faux patriotes préchoient l'insurrection, elles cherchèrent à découvrir les ennemis qu'elles avoient à combattre. Elles demandent que la Convention reste à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## L'ORATEUR de la députation.

# « Citoyens législateurs,

La section du Temple, et la Société populaire des sans-culottes, séante rue de Vendôme, réunies, viennent vous féliciter d'avoir sauvé encore une fois la République. Lorsque nous apprîmes que les droits de l'homme avaient été violés, et que de faux patriotes prêchaient ouvertement l'insurrection, nous cherchâmes à découvrir les ennemis que nous avions à combattre, et ces ennemis, nous les vîmes dans les auteurs de cette proposition liberticide. Les scélérats! ils outrageaient et calomniaient le peuple, en le supposant capable de s'insurger pour servir leurs vues ambitieuses et perfides; mais le peuple s'est montré digne de lui-même: un cri général d'indignation s'est élevé contre ces traîtres, et ils ont vu, en frémissant, que si le peuple n'attend pas qu'on lui donne le signal de l'insurrection, quand sa liberté est en péril, des ambitieux et des traîtres le lui donnent en vain, quand cette arme terrible ne peut tourner que contre lui-même.

Guerre aux tyrans, guerre aux ambitieux, guerre aux intrigants de toute espèce, respect aux mœurs, obéissance aux lois révolutionnaires, dévouement entier à la défense de la représentation nationale, voilà le cri de ralliement de tous les vrais patriotes; il est celui des citoyens de la Section du Temple, et dans les discussions importantes dont ils s'occupent, ils ne cessent de répéter avec la Convention nationale, avec tous les véritables amis de la Liberté: il faut que la justice et la vertu soient à l'ordre du jour.

Tels sont les principes qui animent la Section du Temple.

Quant à vous, représentans du peuple, continuez à tenir d'une main ferme, les rênes du gouvernement révolutionnaire; poursuivez les traîtres, démasquez les hypocrites, les intrigants quel que soit le masque dont ils se couvrent; sauvez la République, et vous trouverez dans la section du Temple trois mille patriotes prêts à vous dicter votre sagesse, pour le maintien de la République française une et indivisible » (1).

# 65

La société populaire de la section de Mutius-Scévola félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux, et proteste de son entière adhésion au gouvernement révolutionnaire qu'elle vient de donner à la France, et au décret rigoureux, mais juste, rendu dans la séance du 23 ventôse.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

#### L'ORATEUR de la députation.

#### « Représentans,

En vain les despotes coalisés, en vain les intrigues de toute espèce ont juré la ruine de la République et d'anéantissement de la Liberté : en vain l'or corrupteur de l'infâme ministre de la Cour de Londres, répandu à pleines mains, a acheté des milliers d'esclaves dans l'intérieur de la République, le génie tutélaire de la Liberté qui siège sur cette Montagne redoutable pour tous les tyrans, a tout dévoilé, la plus affreuse des trahisons étoit sur le point d'être mise à exécution, la Montagne, les membres du Comité de Salut public, les patriotes incarcérés par des scélérats, ceux de cette grande Commune, alloient être égorgés: Paris alloit devenir un vaste cimetière, un nouveau tyran alloit monter sur le trône que nous avons élevé à la Liberté, à l'Egalité, divinités chéries que tout véritable français ne cessera d'adorer; mais grâces à votre courage, grâces au zèle, à l'énergie du comité de Salut public cette infâme conspiration est encore avortée, encore une fois vous avez sauvé la République! citoyens Représentans, la Société de Mutius Scaevola, nous députe vers vous pour vous féliciter de vos glorieux travaux, vous

<sup>(1)</sup> C 297, pl. 1015, p. 15. Signé: Desbordes, Pourcelle-Laurendeau, Godard.
(2) P.V., XXXIV, 16. J. Sablier, nº 1211; Ann. patr., nº 445; M.U., 60; Mon., XX, 14; Audit. nat., nº 545; Débats, nº 548, p. 3; C. Eg., nº 581. Bin, 1er germ. (suppl'); Mess. soir, n° 581.

<sup>(1)</sup> C 299, pl. 1045, p. 27. Signé: LAURENT (présid.); arrêté en ass. gle le 30 vent. II.
(2) P.V., XXXIV, 16. J. Sablier, no 1211; M.U., XXXVIII, 60; Ann. patr., no 445; C. Eg., no 581; Mon., XX, 14; Débats, no 548, p. 3; Bin, 1er germ. (supplt).

assurer de son adhésion entière au gouvernement révolutionnaire que vous avez décrété, au décret rigoureux mais salutaire que vous avez rendu dans votre séance du 23 de ce mois. Courage braves Montagnards point de trêves, point de paix qu'il n'existe plus de tyrans! Restez à votre poste jusqu'à ce que le vaisseau de la République soit définitivement arrivé au port. Notre Société jure par notre organe un dévouement entier à la Convention, au Comité de Salut public : elle jure que les corps de tous ses membres seront pour vous un rempart impénétrable et qu'ils périront jusqu'au dernier avant de souffrir que le despotisme ressuscite en France! Vive la République! Vive la Convention! Vive le Comité de Salut public » (1).

### 66

Le citoyen Gilibert, adjudant-major du 1er bataillon du Mont-Terrible, réclame sur le jugement prononcé contre lui par le tribunal militaire du 2° arrondissement de l'armée du Rhin, et demande à être mis sous la protection spéciale des lois.

Renvoyé aux comités de la guerre et de sûreté générale (2).

#### 67

Les citoyens de la commune de Belleville, près Paris, renouvellent le serment solemnel d'exterminer, de concert avec les représentans du peuple, jusqu'au dernier des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

L'ORATEUR de la députation.

« Citoyens représentans,

Votre infatigable surveillance, vous a fait découvrir les complots liberticides d'une affreuse conspiration ourdie, par le crime. Les mesures prises par votre mâle énergie ont arrêté dans leur source, les progrès de la plus infâme des trahisons. La Patrie est encore une fois sauvée et nous vous devons son salut : Braves Républicains, restez à votre glorieux poste; punissez, écrasez, anéantissez les reptiles venimeux, qui ont voulu souiller l'autel impérissable de la Liberté.

Nous venons dans cette auguste enceinte, au nom de la municipalité, du Comité révolutionnaire, de la Société populaire, enfin de la commune entière de Belleville! nous venons nous unir intimement à vous, nos cœurs, nos bras, notre vie, appartiennent à la République, une et indivisible; nous jurons tous ici dans le sanctuaire du Sénat françois, de maintenir de tout notre pouvoir, le gouvernement révolutionnaire; votre invincible courage a déjoué les infâmes

(1) C 299, pl. 1045, p. 28. Signé: CEYRAT (présid.), RAMON (secrét.), Résumé dans Débats, nº 552, p. 84. Voir B.N., nouv. acq. fr., nºs 2704, 2705.
(2) P.V., XXXIV, 16-17.
(3) P.V., XXXIV, 17. Ann. patr., nº 445; M.U., XXXVIII, 60; Débats, nº 548, p. 3; Mon., XX, 14; C. Eg., nº 581; Bin, 1er germ. (supplt).

projets des traîtres, de l'intérieur; le salpêtre et nos forces pulvériseront ceux des hordes coalisées contre votre ouvrage: notre sainte liberté: Nous sommes toujours debout, nous vous défendrons, jusqu'à la mort.

Recevez, généreux représentans d'un peuple libre, le serment solennel, que nous vous renouvelons, d'exterminer de concert avec vous jusqu'au dernier des tyrans. Plutôt la mort que l'esclavage. Vive la République (1).

#### 68

Les vétérans nationaux préposés à la garde des jardins et propriétés nationales, félicitent la Convention sur les dangers auxquels elle vient d'échapper; ils réclament des habits dont

ils ont le plus grand besoin (2). Un membre [TALLIEN] (3) convertit cette pétition en motion, et la Convention nationale décrète que le ministre de la guerre est chargé de faire habiller, dans huitaine, la compagnie de vétérans nationaux préposée à la garde des monuments du palais national, et d'en rendre compte à la Convention (4).

Le citoyen Mangin, membre de cette compagnie, offre son sabre, qu'il dépose sur l'autel de la patrie.

Mention honorable (5).

# 69

Les autorités constituées, la société populaire et la commune en masse de Clichy-la-Garenne, s'exprime ainsi: « Continuez, législateurs, à diriger l'énergie nationale contre les ennemis intérieurs et extérieurs de la République; les braves campagnards de Clichy vous seconderont de tous leurs efforts et c'est en leur nom que nous vous conjurons de rester à votre poste ».

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

BERLAND, maire, orateur de la députation.

« Citoyens représentans,

Les autorités constituées, la Société populaire et la commune en masse de Clichy-la-Garenne, viennent vous féliciter sur les grandes mesures de Sûreté publique que vous venez de développer. Des intrigans, des ambitieux sous le masque d'un patriotisme ardent avoient trompé le peuple facile à égarer quand on se présente à

<sup>(1)</sup> C 299, pl. 1045, p. 29. Signé: Thiébaud (maire), Regnault (présid. de la S<sup>té</sup> popul.), Louvain (présid.

du C. révol.).

(2) P.V., XXXIV, 17. Mon., XX, 14; Débats, n° 548, p. 4; J. Sablier, n° 1211; Mess. soir, n° 581; M.U., XXXVIII, 41; J. Perlet, n° 546; Ann. patr., n° 445.

(3) Le reg. des décrets mentionne comme rap-

porteur FAYAU.

<sup>(4)</sup> Minute signée Tallien (C 296, pl. 1003, p. 6).

Décret no 8505. (5) P.V., XXXIV, 17. (6) P.V., XXXIV, 17. J. Sablier, no 1211; Ann. patr., no 445; C. Eg., no 581; Débats, no 548, p. 3; Mon., XX, 14.